quelques-uns qui sont nommés par le gouvernement, un par la chambre de commerce de Québec et de Lévis, un autre par la chambre de commerce, etc. Ils sont responsables au gouvernement pour l'argent qu'ils dépensent, et ils font un rapport annuel.

L'honorable M. SCOTT: Oui nomme l'ingénieur?

L'honorable M. CHOQUETTE : L'ingénieur est nommé par les commissaires du havre. M. Boswell est l'ingénieur chargé actuellement des travaux

L'honorable M. MACDONALD (C.-A.): Par qui sont payés les travaux que l'on fait plus bas sur la rivière, où échouent quelquefois les vaisseaux? Il y a beaucoup de hauts-fonds en aval de Québec et je pense quil serait beaucoup mieux de dépenser l'argent dans ces endroits que là où l'on se propose de le faire. Les vaisseaux ne sauraient toucher fond dans le havre, mais, en aval, deux ou trois vaisseaux se sont échoués l'année dernière.

L'honorable M. SCOTT : Le creusage du canal en aval de Québec dépend entièrement du gouvernement fédéral. Il fallait une plus grande profondeur dans le havre pour permettre aux vaisseaux ayant un plus grand tirant d'eau de s'approcher de la levée du bassin Louise. Les travaux sont commencés depuis quelque temps.

L'honorable M. LOUGHEED : Puis-je demander à mon honorable ami pourquoi le gouvernement n'a point suivi avec la commission du havre de Québec, la même ligne de conduite qu'il a récemment adoptée à l'égard de la commission du havre de Montréal ? On trouva que le système d'administration au moyen d'une commission ne pouvait donner satisfaction, spécialement dans un port de l'importance de Montréal: et il me semble que les mêmes raisons pourraient s'appliquer aussi bien au port de Québec. d'autant plus que ce havre éveille de plus en plus l'intérêt et occupera probablement bientôt une position beaucoup plus importante, en ce qui touche à nos intérêts des transports maritimes, que celle qu'il a occupée jusqu'ici.

Si l'on a jugé nécessaire d'abolir la commission du havre de Mortréal, parce que né, il me semble qu'il n'y a aucune raison les modernes.

pour ne pas suivre la même ligne de conduite à l'égard de Québec.

L'honorable M. CHOQUETTE : Je pense que les gens de Montréal ont demandé euxmêmes ce changement. On ne l'a point demandé à Québec. Les commissaires s'entendent bien entre eux, et ils font de bonne besogne.

L'honorable M. SCOTT : De combien de membres se compose la commission de Québec?

L'honorable M. CHOQUETTE: Il y a neuf membres, et comme le président de la corporation des pilotes en fait partie exofficio, cela fait dix en tout.

L'honorable M. SCOTT : L'objection que l'on soulevait à Montréal, c'est que la commission était trop nombreuse, qu'elle tenait trop de place, et elle tomba en discrédit. l'endant plusieurs années, des plaintes ont été adressées au gouvernement, et il était notoire que les commissaires ne s'entendaient point entre eux. Les travaux en souffraient réellement et il était résulté des pertes considérables des changements apportés aux plans primitifs. A Québec il n'y a jamais eu de plaintes de cette nature, et personne n'a jamais prétendu que les commissaires de Québec ne remplissaient pas leurs devoirs.

L'honorable M. LOUGHEED : Je n'entends point jeter de blâme sur les membres de cette commission, et je ne doute point qu'ils n'aient l'intention de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs, mais ce système n'est pas recommandable en lui-même au point de vue des méthodes commerciales modernes. Le gouvernement nomme dans ces commissions des personnes qu'il choisit, non point tant à cause de leur habileté en affaires que pour des raisons politiques ou le place qu'ils occupent dans la société, et ces commissions deviennent en très grande partie des ornements superflus, des espèces de corps qui appartiennent moitié à la société et moitié aux affaires, qui entretiennent à l'occasion des députés et plus fréquemment les amis qui visitent le havre. Je crois que j'ai raison de dire que le systême actuel, qui consiste à confier l'administration de nos ports à des commissions, n'est l'on considérait que ce système était suran- peint à la hauteur des méthodes commercia-

Hon. M. CHOQUETTE.